

sieurs fots, & l'accuserent d'exagération. » Je
 » pense, a dit alors M. de Cazalès, que vos ames
 » seroient cruellement & profondément affli-
 » gées, quand même, dans ces troubles pres-
 » que par-tout répandus, il n'y auroit d'in-
 » cendié que les châteaux des nobles ; mais
 » si j'en crois des récits dont il est impossible
 » de récufer l'autorité, la guerre civile qui nous
 » menace, seroit bientôt la plus terrible de tou-
 » tes, la guerre civile de ceux qui n'ont rien
 » contre tous ceux qui possèdent.... Je ne
 » connois qu'une seule chose qui puisse faire
 » regretter à quelqu'un l'ancien despotisme ;
 » ce sont les ravages de l'anarchie actuelle :
 » le désordre est à son comble ». A ces mots,
 M. de Cazalès a été interrompu. » Jamais,
 » a-t-il repris quand le murmure est tombé,
 » jamais je n'interromps personne : comment
 » le suis-je à chaque instant ? ». Dans ses con-
 clusions, M. de Cazalès prétendit que la loi
 martiale étoit insuffisante pour réprimer de si
 grands désordres, & qu'il falloit donner au roi
 un plein pouvoir exécutif. Mais l'assemblée étoit
 bien loin d'adopter ce moyen, & chargea les
 municipalités de remédier au mal.

*Lettre du parlement de Toulouse, s'étant en va-
cations, au roi.*

Sire,

Les moyens que votre sagesse avoit cru devoir
 employer pour faire cesser cet esprit d'insurrection
 & de brigandage, qui a successivement désolé plu-
 sieurs de vos provinces, paroissent avoir atteint
 ce but desirable ; & si quelques désordres passagers,
 suite inévitable du choc de tant d'intérêts divers &
 & de l'attente d'un nouvel ordre des choses, trou-
 bloient par fois la tranquillité publique, les bons
 citoyens espéroient au moins n'avoir plus à gémir
 de semblables malheurs.